

**NOTICE DES DOCUMENTS UTILES POUR L'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE (EA)
EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE**

Ressources à disposition des EA, services de l'État, établissements pénitentiaires	
Nom du document	Contenu
Note de cadrage	Précise le cadre juridique spécifique à l'entreprise adaptée en détention, détermine les éléments structurants de sa mise en œuvre, les modalités de financement et le pilotage du dispositif.
Guide pratique – Implantation des entreprises adaptées en établissement pénitentiaire	Guide méthodologique qui a vocation à accompagner au montage de projets d'implantation d'une entreprise adaptée en établissement pénitentiaire, à destination de l'ensemble des services déconcentrés et des porteurs de projet intéressés. Ce guide détaille notamment les 6 étapes à suivre dans la construction d'un tel projet ainsi que le fonctionnement concret du dispositif.

Documents-cadres à compléter et signer pour l'implantation d'une EA en établissement pénitentiaire		
Nom du document	Signataires	Contenu
Annexe 1 – Fiche projet	EA / AP / DR(I)EETS / DISP / DGEFP / ATIGIP	Description rapide du projet d'implantation de l'EA en établissement pénitentiaire et avis du niveau régional et national. Préalable obligatoire au dépôt du DUI
Annexe 2 - Dossier unique d'instruction EA en établissement pénitentiaire	EA – DR(I)EETS – DISP	Support de la demande d'aide financière pour l'aide au poste et le FATEA (auprès de la DREETS), la subvention de la DISP (auprès de la DISP), et de l'aide au démarrage et à l'implantation (auprès de l'ATIGIP). Document à compléter pour un premier CPOM ou un renouvellement de CPOM. Le DUI comporte une présentation de l'organisme candidat / son projet d'insertion / une description des moyens humains et matériels / les demandes de subventions ainsi que des documents annexes (dont budgets et fiche descriptive de l'EA).
Annexe 3 – Modèle de contrat annuel ou pluriannuel d'objectifs et de moyens EA pénitentiaire (CPOM)	EA – DR(I)EETS – DISP	Document valant agrément pour l'EA s'implantant en établissement pénitentiaire à l'organisme signataire (agrément). Le contrat peut être pluriannuel (de manière préférentielle) ou annuel. Annexe 3 bis – Objectifs opérationnels Annexe 3 ter – Avenant financier
Annexe 4 - Contrat d'implantation	EA – chef de l'établissement pénitentiaire	Contrat venant régir les relations entre l'EA et l'administration pénitentiaire pour la mise en œuvre de l'activité implantée au sein d'un établissement pénitentiaire : conditions de mise à disposition de locaux, équipement des locaux, organisation de l'activité de production, règles de rémunération et de protection sociale des personnes détenues. L'activité de l'EA ne peut débuter avant la signature de ce contrat d'implantation.
Annexe 5 - Contrat d'emploi pénitentiaire et convention tripartite annexée au contrat d'emploi pénitentiaire	EA – personne détenue	Le contrat d'emploi pénitentiaire énonce les droits et obligations professionnels de la personne détenue ainsi que ses conditions de travail (période d'essai, organisation du temps de travail, rémunération, sécurité sociale, suspension et résiliation du contrat).
	EA – chef de l'établissement pénitentiaire – personne détenue	La convention annexée au contrat d'emploi pénitentiaire a pour objet de déterminer les obligations respectives du chef d'établissement pénitentiaire, du donneur d'ordre (EA) et de l'opérateur (contenu de l'accompagnement socio-professionnel, règles relatives à la santé et sécurité au travail, modalités de versement des rémunérations et charges, suspension et fin de l'affectation ou du classement au travail).